

SODEC

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
CULTURELLES DU QUÉBEC

**Plan d'action
de développement durable
2009-2013**

La culture pour notre avenir à tous

À l'occasion de la publication de *La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Mme Christine St-Pierre nous rappelait « qu'à l'instar de la biodiversité, la diversité des cultures nous préoccupe grandement. Elle a besoin de notre vigilance et de la mise en œuvre d'actions globales comme la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui, en partie grâce à l'action du Québec, a été adoptée par l'UNESCO en octobre 2005. »

En intervenant auprès des entreprises culturelles, la Société de développement des entreprises culturelles fait le pari que des entreprises culturelles québécoises qui œuvrent dans les domaines du cinéma et de la production télévisuelle, du livre, des métiers d'art et de la musique et des variétés développeront et préserveront un espace privilégié pour que le créateur et le public puissent se rencontrer, s'apprécier et se reconnaître. En misant sur des entreprises viables, la SODEC assure une meilleure garantie de juste rémunération pour les créateurs et les artisans. En soutenant l'essor d'entreprises dynamiques et performantes, elle contribue également au développement économique et social des Québécoises et des Québécois et au rayonnement de notre culture, ici et à l'étranger.

Dans ce premier plan de développement durable, la Société expose les actions qu'elle entend mener afin d'adopter des comportements écoresponsables, de sensibiliser son personnel, de réduire son empreinte environnementale dans l'ensemble de ses activités, y compris dans le développement et la mise en valeur d'un parc immobilier patrimonial dont la majorité des immeubles sont situés Place-Royale à Québec. Mais avant tout, en lien avec sa mission première, la SODEC continuera d'allier l'expertise des milieux professionnels aux exigences de la gestion des fonds publics afin d'élargir sa connaissance des industries culturelles québécoises et d'assurer leur évolution.

Parce que notre avenir à tous passe obligatoirement par la protection de l'environnement, le progrès social et l'efficacité économique, la SODEC, en alliant culture et économie dans son approche, est fière de contribuer au développement durable de la société québécoise.

Le président et chef de la direction par intérim



Gilles Corbeil

Mission la SODEC

Créée par le gouvernement du Québec en 1995, la Société de développement des entreprises culturelles a pour mandat de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Ainsi, la SODEC apporte l'aide financière publique pour la création, la production, la diffusion et l'exportation aux entreprises qui œuvrent dans les domaines du cinéma et de la production télévisuelle, du livre, des métiers d'art, et de la musique et des variétés. L'aide qu'elle accorde prend la forme d'investissement, de subvention ou d'aide remboursable. La SODEC offre également du financement aux entreprises culturelles; les outils de financement comprennent le prêt, la garantie de prêt, le crédit renouvelable et le financement intérimaire des crédits d'impôt.

Les mesures d'aide fiscale aux entreprises culturelles du gouvernement du Québec prennent la forme de crédits d'impôt remboursables sur les coûts de main-d'œuvre liés à la création et à la production des œuvres. À cet égard, le rôle de la SODEC est d'administrer les paramètres non fiscaux des mesures fiscales afin d'évaluer l'admissibilité des projets et d'estimer à titre indicatif le montant du crédit d'impôt afin de faciliter le financement des productions culturelles admissibles.

Dimension moins connue de sa mission, la SODEC a le mandat de protéger et de mettre en valeur le patrimoine d'un parc immobilier. À titre de propriétaire depuis 1989, la Sodec a la responsabilité de restaurer, rénover, gérer et exploiter un parc immobilier patrimonial de 31 immeubles dont 26 sont situés Place-Royale à Québec, berceau de la civilisation française en Amérique et joyau du patrimoine mondial. Plus précisément, la Société est responsable de la location de 55 unités de logements, de 33 espaces à bureaux et commerces, et de l'entretien de 4 parcs.

La démarche de développement durable de la SODEC

La SODEC a notamment pour mission de « Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles » et de « Protéger et mettre en valeur le patrimoine d'un parc immobilier ». La mise en œuvre de cette mission à caractère culturel, social et économique, est liée à plusieurs des principes de développement durable énoncés dans la loi.

La démarche de développement durable entreprise par la Société concerne donc directement sa mission. Elle vise à ce que les principes de développement durable soient pris en compte dans les décisions et les activités réalisées au quotidien. Par conséquent, elle implique une manière différente de penser et d'agir, la modification de nos comportements et l'évaluation de nos actions sur le développement durable. À cet égard, l'information, la sensibilisation, l'éducation et l'innovation sont des facteurs essentiels à la réussite d'une telle démarche.

Pour l'élaboration de son premier plan d'action, la SODEC souscrit à six des huit orientations stratégiques gouvernementales, soit :

- informer, sensibiliser, éduquer, innover (orientation prioritaire);
- produire et consommer de façon responsable (orientation prioritaire);
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée (orientation prioritaire);
- sauvegarder et partager le patrimoine collectif;
- favoriser la participation à la vie collective;
- prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

Orientation 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover (orientation prioritaire)

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

«La responsabilité naît de la capacité de se sentir concerné par une situation, de comprendre les enjeux qu'elle soulève, de se reconnaître comme étant partie prenante de ceux-ci et d'intervenir efficacement et en temps opportun. Dans une perspective de développement durable, il est primordial d'adopter les valeurs, les principes et les objectifs qui favorisent un comportement responsable. » *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Ce premier objectif est préalable à l'action et constitue l'un des gages de réussite de cette démarche. La sensibilisation permet :

- de développer une meilleure compréhension du concept et de sa portée;
- d'enraciner des comportements plus respectueux de l'environnement.

Action 1

Sensibiliser le personnel au concept et aux principes de développement durable, l'informer des objectifs et de la démarche de la Société en vue de contribuer à la stratégie gouvernementale.

Indicateurs :

Taux d'employés sensibilisés.

Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.

Gestes :

Former un comité de développement durable au sein de la SODEC.

Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation.

Intégrer les notions de développement durable au plan de communication de la SODEC.

Cibles :

D'ici 2011, sensibiliser 80 % des employés.

D'ici 2013, 50% des employés ont une connaissance suffisante de la démarche.

Orientation 3

Produire et consommer de façon responsable (orientation prioritaire)

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 2

La SODEC, propriétaire d'un parc immobilier patrimonial et locataire d'un espace à bureaux de quelques 3 000 m², vise à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement en utilisant les ressources naturelles et énergétiques de façon responsable et en privilégiant la réutilisation et le recyclage dans une optique de développement durable. Ainsi, de nouvelles pratiques seront mise en place.

Afin de mieux structurer ces pratiques, la SODEC adoptera un cadre de gestion environnemental. Ce cadre indiquera les meilleurs gestes à mettre en place et précisera les responsabilités, les échéanciers, les indicateurs et les cibles à atteindre.

De plus, la SODEC tient à intégrer les critères de responsabilité sociale et environnementale dans son processus d'acquisition. Elle contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs nationaux qui sont énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Action 2

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

Indicateurs :

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnemental.

Mise en place de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Cibles :

D'ici 2011, mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale.

D'ici 2011, intégrer les principes d'écoresponsabilité au processus d'acquisition de la SODEC.

Gestes :

Doter la SODEC d'un cadre de gestion environnementale.

Poursuivre et mettre en place l'adoption de pratiques plus favorables à l'environnement.

Adopter un programme de gestion des matières résiduelles (papier, plastique, piles, etc.)

Inscrire le personnel du service de l'approvisionnement à une formation de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'impression.

Orientation 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée (orientation prioritaire)

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel 3

« Aménager et développer le territoire de façon durable implique une complémentarité entre les actions visant la protection et la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine culturel, le progrès social et le développement économique. Une telle démarche reconnaît l'importance du rôle des collectivités et des partenariats ». *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Le parc immobilier patrimonial de la SODEC est composé de 31 immeubles, dont 26 sont situés Place-Royale à Québec. À ce titre, la SODEC appliquera les principes de développement durable dans ses activités de restauration, de maintien et de mise en valeur. Ces principes s'appliqueront également lors des travaux de réaménagement à son siège social.

Action 3

Appliquer les principes de développement durable dans les projets de construction, de restauration, de rénovation, d'entretien et de réaménagement.

Indicateur :

Critères d'évaluation des documents d'appel d'offres.

Cible :

D'ici 2011, intégration optimale des impératifs de développement durable dans la réalisation des travaux.

Gestes :

Imposer certains critères de développement durable dans les appels d'offres.
Superviser l'application des critères dans la réalisation des travaux.

Orientation 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 4

« Si nous voulons relever le défi de la conservation et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel, il faut nous donner les moyens de préserver les témoins d'une histoire riche et unique au bénéfice des générations présentes et futures. Le gouvernement souhaite soutenir davantage de projets pour sauvegarder et promouvoir notre héritage collectif. » *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

La sauvegarde, le partage et le développement du patrimoine collectif sont au cœur même d'un des mandats de la SODEC : « protéger et mettre en valeur un parc immobilier ». Pour favoriser la protection et la mise en valeur du parc immobilier patrimonial, la SODEC doit être un propriétaire exemplaire, soucieux et conséquent eu égard à sa nature d'entreprise publique, eu égard au contexte unique et particulier des lieux sous sa responsabilité et eu égard au développement durable. En ce sens, la SODEC gère l'ensemble immobilier de Place-Royale en considérant l'urbanité du lieu, soit la cohabitation et les interactions inhérentes à la présence des fonctions résidentielle, commerciale, culturelle, récréotouristique et institutionnelle. Elle assure le maintien en bon état des actifs immobiliers patrimoniaux du parc immobilier de Place-Royale et des édifices patrimoniaux répartis sur l'ensemble du territoire du Québec.

Action 4

Produire un plan d'action triennal de développement et de mise en valeur du parc immobilier patrimonial visant la sauvegarde, la mise en valeur, l'usage et le partage du parc immobilier patrimonial.

Indicateurs :

Nombre de travaux de développement et de mise en valeur réalisés.

Cible :

D'ici 2010, production et adoption du plan d'action triennal.

Gestes :

Travaux de maintien des actifs afin de préserver le parc immobilier.
 Requalification des espaces non construits.
 Mise en valeur des sites en région à l'aide d'alliances avec les organismes du milieu.
 Protection de la fonction résidentielle.
 Amélioration de la fonction commerciale.

Orientation 8

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 5

« La participation des citoyens aux exercices démocratiques est aussi un engagement fondamental à l'égard de la communauté. La démocratie participative et la gouvernance démocratique permettent de prendre en compte les opinions, les connaissances et l'expertise des citoyens à l'égard de leur propre milieu de vie. » *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Une des caractéristiques fondamentales qui fait l'originalité de la SODEC, c'est qu'elle allie l'expertise des milieux professionnels aux exigences de la gestion des fonds publics. Pour ce faire, la loi sur la SODEC institue au sein même de son organisation une structure de concertation permanente avec les milieux qu'elle sert. Ainsi, le conseil d'administration, le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et les cinq commissions consultatives (disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art, Place-Royale et doublage) constituent une structure qui favorise l'échange sur une base régulière. Plus important encore, la Société a l'obligation de consulter ce conseil et ces commissions sur les projets de programmes d'aide et les parties du plan d'activités applicables à l'aide financière. Ces instances sont un lieu de réflexion sur les enjeux du développement des industries culturelles. Elles guident la Société dans l'élaboration de ses stratégies, et la préparation de ses politiques, de ses plans d'activités et de ses programmes. Depuis 1995, cette collaboration constante a permis d'élargir la connaissance des industries culturelles et de leur évolution. Cette connaissance est la pierre angulaire de l'efficacité de la SODEC.

Action 5

Produire et publier de l'information et des analyses sur la situation financière des industries culturelles et de leurs marchés pour s'assurer que les programmes sont en phase avec les milieux

Indicateurs :

Volume de recherches et de publications

Cibles :

D'ici 2012, avoir produit et diffusé une analyse de l'évolution des marchés et celle de la situation financière des entreprises soutenues par la SODEC dans les domaines du cinéma et de la télévision, du livre, des métiers d'art, et de la musique et variétés.

Orientation 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif organisationnel 6

Favoriser l'égalité homme / femme et l'intégration des communautés culturelles au sein des conseils et des commissions consultatives de la Société.

Action 6

Lors des appels pour les renouvellements des membres du conseil d'administration, des commissions consultatives et du CNCT, sensibiliser la ministre et les associations professionnelles à la représentativité homme / femme et des communautés culturelles.

Indicateurs :

Nombre de membres visant l'égalité des genres.

Nombre de membres provenant de communautés culturelles.

Cibles :

Représentation effective homme / femme.

Représentation effective de communautés culturelles.

Gestes :

Sensibiliser la ministre et les associations professionnelles.

Proposer des candidats appartenant à différentes communautés culturelles.

Orientation 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre.

Objectif organisationnel 7

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues de développement culturel, social et économique. Elle permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en haussant le niveau de compétences de la société, compétences qui sont indispensables à la croissance économique et à la protection de l'environnement. » *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

La SODEC estime que les qualifications et le savoir-faire de son personnel constituent des actifs à protéger et à développer.

Action 7

Maintenir et maximiser les qualifications du personnel.

Indicateurs :

Pourcentage de la masse salariale consacrée aux activités de formation.

Cibles :

Investir minimalement 1 % de la masse salariale.

Gestes :

Mettre à jour la politique de formation.
 Définir les besoins de la SODEC relativement à la connaissance et aux qualifications de ses employés.
 Établir des plans de formation pour chacun des employés.
 Soutenir les employés dans leur cheminement de carrière.

ANNEXE – Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui n'ont pas été retenus dans le plan d'action de la SODEC

En raison de son champ d'intervention et des responsabilités qui découlent de son mandat, la SODEC ne peut pas contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants.

Objectifs gouvernementaux

- 2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
- 3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
- 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
- 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
- 7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- 8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
- 9 Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- 10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
- 11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
- 12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- 13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- 15 Accroître le niveau de vie.
- 16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- 19 Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- 20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
- 22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- 23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- 27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- 29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

La SODEC applique la réglementation découlant des lois sur le travail, de la convention collective et des décrets relatifs aux règles applicables au personnel d'encadrement et aux emplois supérieurs. Le renouvellement de la convention collective en mars 2008 a permis à la SODEC d'inclure des clauses spécifiques pour accommoder le personnel désireux de se prévaloir de certaines dispositions touchant la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif gouvernemental

14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

La mission de la SODEC ne lui permet pas de contribuer directement à cet objectif gouvernemental. Cependant, ses dirigeants se sont engagés à gérer de façon responsable les fonds publics en lien avec sa mission.

Objectif gouvernemental

17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.